

# LA FEDERATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

## HISTORIQUE

Créée en 1926 par des parents pour des parents, la Fédération regroupe, à cette époque, essentiellement des associations de parents des collèges et lycées, autour de quelques principes fondamentaux :

- la primauté de la famille,
- l'attachement à l'école publique,
- les finalités de l'école,
- la laïcité ouverte,
- l'indépendance,
- la participation.

Reconnue d'utilité publique en 1962, la PEEP est, depuis 1967, présente dans tout le système scolaire, de la maternelle à l'université et dans tous les domaines de l'enseignement :

- enseignement général et technologique,
- enseignement supérieur,
- enseignement agricole,
- apprentissage,
- établissement français de l'étranger.

## UNE FEDERATION POUR QUOI FAIRE ?

La Fédération PEEP représente les parents d'élèves dans toutes les instances de concertation où ils ont une place.

Elle regroupe 300 000 familles adhérentes, 5135 associations affiliées, 95 associations départementales et 29 unions régionales et leur permet de défendre les intérêts des élèves et des parents sur le terrain.

Son action repose sur des principes qui mettent l'élève au cœur des débats et reconnaissent les parents comme premiers éducateurs de leur enfant.

Le Conseil d'Administration a initié une réflexion en 1996 au sein de l'ensemble du « Mouvement » faisant travailler toutes nos instances, de l'APE au conseil d'administration autour de la question : **« Qu'est-ce qu'être parent d'élève dans l'enseignement public d'hier, d'aujourd'hui et de demain ? »**

Les réponses à cette question nous ont permis de dégager quatre axes prioritaires :

**Etre parent avant tout**  
**Préparer l'avenir de notre société**  
**Etre compétent grâce à un Mouvement**  
**Etre un acteur local**

## UN RESEAU D'ASSOCIATIONS

Partenaire de l'Education Nationale, interlocuteur des pouvoirs publics, la PEEP est représentée dans toutes les instances de concertation où les parents ont une place et intervient régulièrement au niveau :

- **national** : ministères, conseil supérieur de l'éducation,
- **régional** : conseil académique, préfecture de région, rectorat, ...
- **départemental** : conseil départemental de l'Education Nationale, Préfecture, Inspection Académique, commission des bourses, d'appel, ...
- **local** : établissements scolaires, mairies, etc....

# L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'AGGLOMERATION MONTOISE

## HISTORIQUE

L'association a été créée et déclarée en Préfecture le 25 novembre 1944, par Monsieur Roger GRANDEUR, sous le nom « d'association des parents d'élèves du Lycée Victor DURUY et du Lycée de Jeunes Filles de Mont de Marsan ».

## NOTRE ASSOCIATION LOCALE

Nos responsables d'établissement se chargent d'informer, de conseiller et d'assister toutes les familles. Nous défendons l'intérêt des enfants en participant aux différentes instances de décision :

- Conseil d'administration,
- Conseil de classe, (*diffusion du compte-rendu chaque trimestre, par classe et par établissement*)
- Commission d'affectation en 6<sup>ème</sup>,
- Commission d'affectation en 2<sup>nde</sup>,
- Commission d'appel,
- Conseil de discipline.

Vous bénéficiez également d'information sur les problèmes quotidiens de l'école, d'aide et de conseils concernant des problèmes concrets rencontrés avec votre enfant.

## CE QUE NOUS DEFENDONS

Notre action repose sur des principes fondamentaux :

- la pleine responsabilité de la famille dans l'éducation des enfants,
- notre attachement à l'école publique et à une laïcité ouverte, c'est à dire fondée sur la tolérance et le respect des convictions des autres,
- notre indépendance à l'égard des partis politiques et des syndicats, notre neutralité idéologique et religieuse dans notre action de parents d'élèves,
- notre volonté de constituer une véritable force de proposition concrète et non un lobby d'usager ; nous ne sommes pas un syndicat de parents,
- l'épanouissement de la personnalité de chaque jeune, grâce à la prise en compte de toutes ses aptitudes dans les matières abstraites aussi bien que dans les disciplines manuelles, sportives, artistiques.

## NOUS AGISSONS POUR :

Quotidiennement, nous agissons pour :

- un enseignement de qualité pour tous, la continuité du service public (notamment par le remplacement immédiat des enseignants absents et l'accueil des élèves les jours de grève),
- la promotion de la lecture, non seulement pour que chaque enfant sache lire mais aussi pour qu'il aime lire. Nous avons mis en place, en 1985, le Grand Prix des Jeunes Lecteurs qui connaît chaque année un succès croissant,
- la mise en place d'une véritable politique de santé scolaire,
- la mise en place d'une véritable politique de prévention de toutes les formes de violence (verbale, physique, toxicomanie, racket, maltraitance),
- une orientation choisie vers des voies différenciées, toutes d'excellence, pour que chaque enfant puisse aller au maximum de ses possibilités.
- La formation tout au long de la vie.

## LES SERVICES RENDUS

Notre permanence, assurée par une salariée à temps plein, est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (*horaires modifiés de juin à octobre*).

Les Lycées ne fournissent pas les manuels scolaires. Nous proposons un service de location qui garantit aux familles :

- L'obtention d'une collection complète des manuels utilisés dans l'établissement,
- La réalisation d'économies qui permet d'éviter les soucis d'achat à la rentrée,
- Aucune perte financière lors des changements de livres,
- Le bénéfice d'une collection appropriée, même en cas de changement de section.

Les adhérents de l'association bénéficient de l'assistance d'une équipe de bénévoles à leur écoute.

Nous disposons également de documentation concernant les assurances scolaires avec les Mutuelles du Mans Assurances.

## LOCALISATION DE NOTRE ASSOCIATION

**ATTENTION AU SENS DE CIRCULATION  
A L'INTERIEUR DU « Site BOSQUET » !**

**ACCES UNIQUE DEPUIS  
L'AVENUE DU MARECHAL FOCH**

